



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N° 2024/07-0186
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : SERVICES D'ASSURANCES POUR LA VILLE DE MONT DE MARSAN Nomenclature Acte : 1.1.2 - Marchés sur appel d'offres

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

Expose :

Un appel d'offres a été lancé le 22 mars 2024 au BOAMP et au JOUE pour une remise des offres au 30 avril 2024, conformément aux dispositions des articles L 2124-1 et R 2124-1 du code de la commande publique, afin de désigner les attributaires des marchés relatif aux services d'assurances pour la Ville de Mont de Marsan pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique (55% pour les lots 01 à 05 et 07 et 30 % pour le lot 06), le prix (45% pour les lots 01 à 05 et 07 et 40% pour le lot 06) et l'assistance technique (30 % pour le lot 06), la commission d'appel d'offres a décidé, dans sa séance du 27 juin 2024, d'attribuer les marchés aux sociétés qui ont présentées les offres les plus avantageuses :

- lot 01 Assurance dommages aux biens et risques annexes
Groupement SATEC/ALLIANZ (92 Levallois Perret): Solution de base pour une prime totale annuelle estimée à 134 289,,96 € TTC .
- lot 02 Assurance des responsabilités et risques annexes
Groupement PNAS/AREAS (92 Paris La Défense): Solution de base + PSE1 pour une prime totale annuelle estimée à 23 278,57 € TTC.
- lot 03 Assurance des véhicules et risques annexes
GROUPAMA (12 Rodez) : Solution de base pour une prime totale annuelle estimée à 72 495,27 € TTC .
- lot 04 Assurance de la protection juridique de la collectivité
Groupement RELYENS/RELYENS MUTUAL (18 Vasselay) pour une prime totale annuelle estimée à 2 148,77 € TTC.



-lot 05 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
SMACL (79 Niort) pour une prime totale annuelle estimée à 5 998,63 € TTC.

-lot 06 Assurances des prestations statutaires
CNP Assurances (92 Issy les Moulineaux): Solution de base pour une prime totale annuelle estimée à 131 480,38 € sans charges patronales.

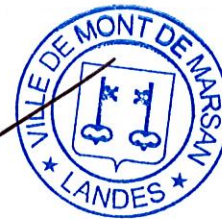
-lot 07 Assurance tous risques expositions – Musées
Groupement BOVIS/HDI/WESPECIALITY (75 Paris) pour une prime totale annuelle estimée à 16 405,90 € TTC.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

Décide d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 22 JUIL. 2024

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).